



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 03928

Numéro SIREN : 533 518 239

Nom ou dénomination : CLIMB UP INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2015 sous le numéro de dépôt A2015/013703



4604186

Dénomination : CLIMB UP INVESTISSEMENTS
Adresse : 11 rue Lortet 69007 Lyon -FRANCE-

n° de gestion : 2011B03928
n° d'identification : 533 518 239

n° de dépôt : A2015/013703
Date du dépôt : 02/06/2015

Pièce : Rapport du commissaire à la transformation du
02/06/2015



4604186

André ORGIAZZI

EM LYON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXPERT COMPTABLE HONORAIRE

81, bd de Stalingrad

BP 81284

69608 VILLEURBANNE CEDEX

TEL 04.72.43.38.19 - FAX 04.72.43.38.33

Portable: 06 09 13 66 68

andre.orgiazzi@free.fr

**Rapport du Commissaire à la transformation et du Commissaire aux
comptes sur la transformation de la**

SARL CLIMB UP INVESTISSEMENTS

11 rue Lortet
69007 LYON

En Société par Actions Simplifiée.

Aux Associés,

En ma qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code, par décision unanime des Associés en date du 18 mai 2015, j'ai établi le présent rapport afin :

- de vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code du commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION DE GESTION AGREEE

LE REGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHEQUE EST ACCEPTE

SIRET : 398 033 134 00014 - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 233 98 033 134 00014

Une indemnité forfaitaire de 40,00 euros pour frais de recouvrement pourra être réclamée pour le paiement des factures hors délais prévus. Décret du 02/10/2012 - Art. L 441-6 et D 441-5 du Code de Commerce

1) Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de ses caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

A. Sur l'exploitation

Cette société créée au début du second semestre 2011 a comme objet la prise de participation dans toutes sociétés et conseil aux entreprises.

L'exercice se clôt le 31 août de chaque année.

L'analyse portera sur les états financiers établis au 31 août 2014 et sur une approche financière arrêtée au 30 avril 2015.

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué par les prestations de services fournies aux filiales et dans le dernier exercice clos, il s'agit de LYON ESCALADE et CLIMB UP DIJON. Ces prestations s'élevaient à 232.800,00 euros, s'ajoutaient les dividendes et les produits des participations pour un montant de 63.302,00 euros.

Au 30 avril 2015, pour une période de huit mois donc, le chiffre d'affaires de prestations s'élève à 161.000 euros auquel s'ajoute 99.000 euros de dividendes provenant de LYON ESCALADE.

La forte augmentation de l'activité des quatre filiales et de l'établissement de LYON ESCALADE, CLIMB UP AIX se répercute sur celle de la société HOLDING CLIMB UP INVESTISSEMENTS.

Dans ce contexte, la comparaison de l'évolution des charges n'aurait pas grand sens.

En revanche, l'évolution du résultat est très importante puisqu'il permet de rembourser les emprunts et de procéder à de nouveaux investissements outre le renforcement des fonds propres et l'appréciation de la valeur du GROUPE.

Le résultat bénéficiaire après impôt sur les sociétés dans le cadre du régime d'intégration fiscale s'élevait au 31 août 2014 à 97 894 euros

L'approche de résultat au 30 avril 2015 ferait apparaître un bénéfice avant impôt sociétés pour la période de huit mois, de l'ordre de 85.000 euros. Seules les prestations de services facturées à LYON ESCALADE et à CLIMB UP DIJON ont été retenues dans cette approche.

B. Sur la situation financière

Au 31 août 2014, les fonds propres s'élèvent à 465.844 euros. Le montant de l'actif immobilisé se chiffre à 1.468.681 euros. La différence entre les ressources permanentes (fonds propres) et les emplois fixes (actif immobilisé) détermine le fonds de roulement

net global (FRNG). Ce FRNG négatif s'élève à 1.002.837 euros

Les flux de l'actif et du passif circulant détermine le besoin ou le dégagement en fonds de roulement (BFR)

Au 31 août 2014

	Emplois	Ressources
Actif circulant	131.923	
Dettes fournisseurs		6.362
Dettes fiscales et sociales		48.407
Dettes Groupe		279.580
Comptes courants associés		392.198
Emprunts		313.963
	131.923	1.040.510

Dégagement en fonds de roulement		908.587
----------------------------------	--	---------

La combinaison du FRNG et du BFR mesure la trésorerie.

FRNG	1.002.837	
BFR		908.587
Trésorerie		94.250
	1.002.837	1.002.837

Compte tenu du besoin de financement pour consolider les capitaux permanents et permettre de nouveaux investissements une première augmentation de capital a été décidée le 17 décembre 2014 pour un montant de 3.600 euros en nominal (360 parts de 10 euros chacune) assortie d'une prime d'émission de 66.420 euros (360 parts à 184.50 euros).

Compte tenu de l'approche de résultat de la période (au 30/04/2015) le total des capitaux propres passerait de 465.844 euros à 625.123 euros soit un renforcement des fonds propres de 159.279 euros.

2) Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondage les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminés selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Villeurbanne, le 2 juin 2015



André ORGIAZZI